

Dispositions particulières : Voir Modalités de contrôle des connaissances spécifiques de l'UFR des sciences. Les blocs de connaissances et de compétences se compensent.

Les coefficients de pondération des notes servant à calculer la moyenne de chaque UE de Licence et de Master sont précisées sur les tableaux de chaque formation.

La note de contrôle continu d'une UE provient de la moyenne d'au moins 2 notes.

L'évaluation est sur le mode du Contrôle Continu Intégral. Il n'y a pas de session 2.

Dans le régime dit de contrôle continu intégral (CCI) le contrôle des connaissances et des compétences s'effectue uniquement par une combinaison d'épreuves de contrôle continu réparties sur le semestre ou l'année d'études intégrant systématiquement une 2e chance.